

Règlement intérieur :

Article 1 – Objet

1.1

La 6ème édition de la Gruchet Geek Convention se déroulera les 17 et 18 Février 2024 à l'Espace Pierre De Coubertin à Gruchet-Le-Valasse.

La convention sera organisée par le Centre Social Espace Mozaïk de Gruchet-Le-Valasse, avec l'aide de l'association Normangeek.

1.2

La participation à la Gruchet Geek est soumise à l'acceptation sans réserve du règlement.

1.3

La participation à la Gruchet Geek est ouverte à toute structure avec un numéro de SIRET / RNA, Code NAF ou APE ainsi qu'aux particuliers, pour la partie animation seulement.

1.4

Toute infraction au présent règlement expose l'exposant à la cessation de son activité dans le cadre de la Gruchet Geek. Il ne pourra réclamer aucune indemnité à l'organisateur.

1.5

Le prix pour les exposants vente **Professionnel** est de 120€ le box de 2m sur 2m dans la limite de 4 box.

Le prix pour les exposants vente **Amateur** est de 70€ le box de 2m sur 2m dans la limite de 2 box.

Article 2 - Inscription

2.1

Les inscriptions se font directement sur le site Gruchet Geek Convention 6 - 17 et 18 Février 2024 - Gruchet le Valasse - Espace Pierre de Coubertin).

2.2

Toute demande d'inscription pour la Gruchet Geek Convention doit être effectuée avant la date du 19 Novembre 2023.

2.3

L'organisateur statue sur les demandes de réservation et la répartition sans obligation de motiver ses décisions.

2.4

Si votre inscription est validée, le paiement devra se faire entièrement dans les 30 jours qui suivent.

2.5

L'exposant pourra se désister au plus tard le 21 Janvier 2024 par lettre recommandée avec accusé de réception.

Passé cette date, la Gruchet Geek Convention se réserve le droit de ne pas rembourser l'exposant.

Lettre à envoyer à l'adresse :

Gruchet Geek Convention

Espace Mozaïk centre social

5 rue du Dr Gernez

76210 Gruchet-le-Valasse

2.6

Les exposants souhaitant tables, chaises, grilles et électricité doivent impérativement le notifier dans l'inscription prévu à cet effet. Il est important que chacun prévoient ses rallonges et multiprises.

2.7

La Gruchet Geek décline toutes responsabilités en cas de vol ou de casse pendant toute la durée de la manifestation.

Article 3 : Dates et horaires :

3.1

La Gruchet Geek Convention aura lieu le 17 et 18 Février 2024, elle sera ouverte aux exposants pour l'installation le vendredi 16 Février à partir de 14h30 jusqu'à 21h00, puis le samedi de 7h00 à 9h30 (horaires susceptibles d'être modifiés selon les besoins logistiques des organisateurs).

3.2

L'accueil du public se fera le samedi 17 Février de 10h00 à 19h00 et le dimanche 18 Février de 10h00 à 18h00.

3.3

La Gruchet Geek Convention vous accueille à l'Espace Pierre De Coubertin de Gruchet-le-Valasse.

3.4

Votre stand doit être installé 30 minutes au plus tard avant l'ouverture.

Article 4 : Interdictions :

4.1

Sont interdits à la vente, pochettes surprises, tombolas, loteries, illustration à connotation sexuelle, tout contenu de nudité total ou partielle. En France, les jeux d'argent et de hasard sont prohibés, conformément à l'article L320-1 du code de la sécurité intérieure.

4.2

Sont interdits à la vente, les contrefaçons.

Il est interdit de présenter et/ou commercialiser des produits/œuvres issus en partie ou en totalité d'algorithme génératif (Intelligence Artificielle)

La Gruchet Geek se réserve le droit de vous demander de retirer un produit en vente qui ne respecte pas les règles.

4.3

Toute consommation d'alcool au sein de la Gruchet Geek est interdite.

4.4

Toutes promotions (flyers, affiche..) pour d'autres conventions Geek doivent être soumise à l'autorisation de l'organisateur.